

Le mardi 11 Juillet 2023



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2023

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**.



Délibération 12 – 2023 : Vote des subventions annuelles

Le maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de se positionner sur les diverses demandes de subventions reçues en mairie.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, décide l'attribution ci-dessous :

Tiers	Montant en €	contre	abstention	pour
Emala	10	0	0	6
Coop scolaire	110	0	0	6
Amicale Pompiers	200	0	0	6
TIS	200	0	0	6
ACEV	600	1	0	5

Le conseil charge le maire de l'exécution de cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.